

Accidents de la route à Paris : une personne blessée toutes les heures en 2022

Par Nicolas Goinard Le 21 mars 2023 à 06h00

5-7 minutes

Il est peu avant 14 heures ce vendredi 10 février sur l'avenue Wagram, à Paris (XVII^e). Un cycliste file, profitant de la petite descente en provenance de la place de l'Étoile pour prendre de la vitesse. Puis un cri, un bruit sourd et le silence. Des témoins s'amassent, sortent leurs téléphones, préviennent les secours.

Le vélo a percuté un piéton à une vitesse assez élevée. Les deux sont blessés et pris en charge. Ce genre [d'accident](#) est devenu presque banal dans les rues de la capitale selon les chiffres que Le Parisien a obtenus de la préfecture de police de Paris. Entre début 2019 et fin 2022, il y a eu, tous usagers de la route confondus, 9 620 blessés, soit un peu plus de 26 blessés par jour. Environ 1 par heure.

Les piétons en tête des accidents mortels

Ce sont [les mobilités douces](#) (trottinettes, vélos...) qui paient le plus lourd tribut avec, en 2022, 1 478 blessés (une augmentation de 50 % en trois ans). Mais les morts sont en baisse, avec 4 décès. Il y en avait eu 6 en 2019 et 8 en 2020. Les [piétons](#) — catégorie incluant les skateboards et les rollers

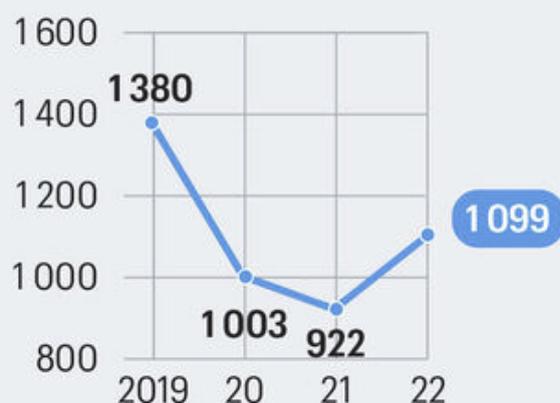
— suivent avec 1 099 blessés en 2022. En revanche, la mortalité est plus importante avec 18 morts en 2022. Viennent ensuite les automobilistes, motards et scootéristes avec 936 blessés sur la même période et deux tués en 2022.

Accidentologie

Les accidents de la route à Paris

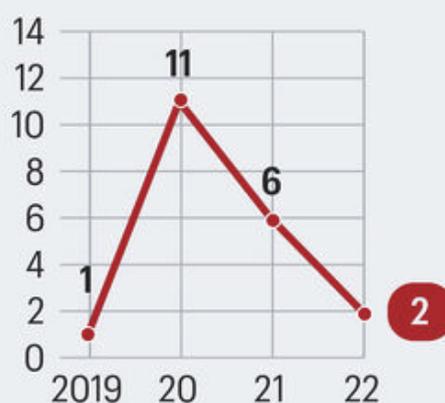
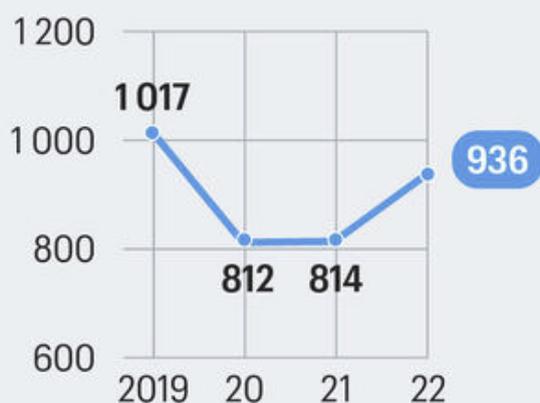
Piétons (rollers et skateboards compris)

● Piétons blessés ● Accidents mortels



Véhicules légers

● Accidents corporels ● Accidents mortels



Mobilités douces

	Blessés				Tués			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
Trottinettes	28	23	20	26	0	0	0	0

Trottinettes électriques*	203	301	263	426	2	0	1	3
Vélos	705	955	747	848	3	6	5	0
Vélos électriques	42	67	108	178	1	2	0	1

* Et gyropodes.

20 mars 2023 - Source : préfecture de police.

Le Parisien

Paris brasse énormément de monde. Sur certains carrefours, cette [circulation automobile](#) dense se mêle aux cyclistes, piétons, usagers de la trottinette. C'est le cas à l'angle de l'accès au Petit Pont et du quai Saint-Michel, à proximité de Notre-Dame (IVe). Les véhicules qui souhaitent accéder à l'île de la Cité doivent traverser les voies cyclables sur lesquelles la circulation est tout aussi dense.

« Voilà un monsieur qui se fout complètement des règles »

Alors, les forces de l'ordre se montrent pour des opérations quotidiennes, comme ce jeudi 16 mars sur la place de la porte de Montreuil (XXe). Il est peu avant 9 heures quand une quinzaine de policiers de la Direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC) disposent des plots pour délimiter une zone de contrôle.





Newsletter L'essentiel du matin

Un tour de l'actualité pour commencer la journée

À la tête du dispositif, le lieutenant Ugo Leclercq. Objectif : contrôler les automobilistes, un peu au hasard ou lorsque le flair du policier guide le choix. Souvent, par exemple, lorsqu'ils voient arriver vers eux des voitures très abîmées, phare cassé, pare-chocs pendant ou avec des parties saillantes. Ce peut être le signe que le contrôle technique n'est plus valable.



Place de la Porte de Montreuil, Paris (XXe), jeudi 16 mars 2023. Un conducteur qui travaille dans le BTP avait consommé un joint avant de prendre la route. Le test salivaire a confirmé ses déclarations.

Les premières amendes ne tardent pas à tomber. Un jeune homme est en [défaut d'assurance](#), un délit. À quelques mètres, au volant d'un utilitaire, un conducteur qui roule lui aussi sans assurance... depuis 2019. Le contrôle technique n'est plus bon,

la carte grise n'a pas été changée après l'achat, en 2019. Aussi, et surtout, le véhicule avait déjà été immobilisé et l'homme était repassé le chercher en douce après le départ des fonctionnaires. « Voilà un monsieur qui se fout complètement des règles », souffle le policier qui est en train de le verbaliser. La fourgonnette est immobilisée une nouvelle fois.

Un autre utilitaire avec dans son plateau des matériaux, du goudron notamment, se gare. Sur le tableau de bord une canette de soda et au volant un jeune homme, la trentaine, qui fait le choix de l'honnêteté. Oui, il a fumé un joint ce matin. Les policiers dégagent le « kit stup ». Le conducteur doit se frotter la langue avec un petit cylindre.

Le résultat tombe au bout de 10 minutes : positif au THC, la molécule du cannabis. Le jeune homme se rendait sur un chantier du BTP et lâche aux policiers : « Je ne veux pas perdre mon travail. » Il avait aussi sur lui un sachet avec de la résine de cannabis. Une patrouille vient le chercher pour qu'il soit présenté à un officier de police judiciaire qui décidera en lien avec le parquet de Paris s'il doit être placé en garde à vue.

« À Paris, il suffit de se baisser » pour mettre des amendes

En une heure au bout de cette bretelle de sortie du périphérique, les policiers ont relevé cette conduite sous stupéfiants, deux défauts d'assurance, huit contrôles techniques périmés, quatre plaques d'immatriculation illisibles, un portable au volant et une conduite malgré l'immobilisation du véhicule. Soit 17 infractions sur une trentaine d'automobilistes contrôlés. La proportion est effrayante. Et les agents n'ont pas pu contrôler toutes les voitures qui passaient devant eux. Ni même les deux-

roues, motards et scootéristes ou les MP3, prenant la place au large, loin des policiers.

En comparaison, il peut arriver aux agents, lors de contrôles dans des grandes villes de province, de réaliser de telles opérations de contrôle sans qu'il n'y ait une seule infraction. « À Paris, il suffit de se baisser », plaisante un haut gradé.

Notamment sur les défauts d'assurance. « C'est une des grosses problématiques, note Me Grégory Viandier, avocat spécialisé dans la défense des victimes de la route. Cette difficulté suspend l'indemnisation des victimes et cela peut avoir des répercussions dramatiques. »

D'autant qu'avant de pouvoir évaluer le préjudice corporel d'une victime pour toucher la garantie conducteur, il faut voir un expert. « Et les délais varient entre quatre et huit mois après l'accident, reprend Me Viandier. Ils sont très demandés. » Avec un blessé chaque heure, rien d'étonnant.